

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 18 JUILLET, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Mathieu RAFFINI a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Didier ROBERT, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR
Marylise ISIDORE
Philippe NAILLET
Nadia RAMASSAMY

(à partir de son départ à 11 h 57 au Rapport n° 20/3-018)

(à partir de son départ à 12 h 32 au Rapport n° 20/3-022)

(toute la durée de la séance)

(toute la durée de la séance)

par Monique ORPHÉ
par Gérard FRANÇOISE
par Jacques LOWINSKY
par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (53 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote sur le Rapport n° 20/3-020 portant attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 euros au Budget 2020 :

- Geneviève BOMMALAIS,
- Christelle HASSEN,
- Aurélie MÉDÉA,
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY.

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Gilbert ANNETTE	de 11 h 29 à 11 h 57	du Rapport n° 20/3-009 au Rapport n° 20/3-018
Ibrahim DINDAR	parti à 11 h 57	au Rapport n° 20/3-018 (procuration à ORPHÉ Monique)
Marylise ISIDORE	partie à 12 h 32	au Rapport n° 20/3-022 (procuration à FRANÇOISE Gérard)

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 JUILLET 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 53 sur 55.

LA MAIRE



Encka BAREIGTS

OBJET **Acquisition de documents pour le Réseau de Lecture publique (RLP) de la Ville de Saint-Denis**
Autorisation de signer les marchés

La Ville doit procéder à l'achat de documents (livres, DVD, Blu-Ray, et CD audio) pour le Réseau de Lecture publique de la Ville de Saint-Denis destinés au prêt et à la consultation par le public de la Médiathèque François Mitterrand, des cinq bibliothèques des quartiers et des deux médiabus du Réseau de la Ville de Saint-Denis, l'opération « Silence on lit » incluse.

Après recensement des besoins, une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

L'accord-cadre à bons de commandes correspondant a été décomposé en huit lots, comme suit :

Lots	LIBELLE du lot	Seuil maximum annuel (en € HT)
1	Littérature générale adulte	120 000,00
2	Littérature générale jeunesse	105 000,00
3	Littérature fonds local (Editions Océan Indien, adulte/ jeunesse)	18 000,00
4	Bandes dessinées (adulte/ jeunesse)	90 000,00
5	Littérature générale jeunesse : opération « Silence on lit »	60 000,00
6	DVD/ Blu-Ray	90 000,00
7	CD audio production nationale et internationale	7 500,00
8	Phonogrammes non musicaux (textes lus)	7 500,00
Montant global annuel		498 000,00

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 juin 2020 et, conformément aux critères de sélection fixés dans le règlement de consultation, les candidats suivants ont été retenus :

N° de lot	Intitule du lot	Attributaire
1	Littérature générale adulte	LIBRAIRIE AUTREMENT
2	Littérature générale jeunesse	LIBRAIRIE GERARD
3	Littérature fonds local (Editions Océan Indien, adulte/ jeunesse)	LIBRAIRIE GERARD
4	Bandes dessinées (adulte/ jeunesse)	DES BULLES DANS L'OCEAN
5	Littérature générale jeunesse : opération « Silence on lit »	LIBRAIRIE GERARD
6	DVD/ Blu-Ray	SAS COLACO
7	CD audio production nationale et internationale	CVS
8	Phonogrammes non musicaux (textes lus)	CVS

Je vous demande en conséquence :

1° de prendre acte de la procédure de passation, du mode de dévolution et des caractéristiques de l'accord-cadre, comme suit :

- procédure : appel d'offres ouvert (articles R. 2113-1, R. 2124-2, R. 2162-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique) ;
- type de marché : accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec des montants maximums par lot (articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande publique) ;
- durée : de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020 pour la première période, renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction, pour une durée d'un (1) an, sans que la durée globale de l'accord-cadre n'excède 4 ans ;
- montant global : 498 000,00 € HT par an, soit 1 992 000,00 € HT sur 4 ans.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

2° de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 15 juin 2020, comme suit :

Intitule du lot	Attributaire	Montant maximum annuel (en € HT)
LOT 1 - Littérature générale adulte	LIBRAIRIE AUTREMENT	120 000,00
LOT 2 - Littérature générale jeunesse	LIBRAIRIE GERARD	105 000,00
LOT 3 - Littérature fonds local (Editions Océan Indien, adulte/ jeunesse)	LIBRAIRIE GERARD	18 000,00
LOT 4 - Bandes dessinées (adulte/ jeunesse)	DES BULLES DANS L'OCEAN	90 000,00
LOT 5 - Littérature générale jeunesse : opération « Silence on lit »	LIBRAIRIE GERARD	60 000,00
LOT 6 - DVD/ Blu-Ray	SAS COLACO	90 000,00
LOT 7 - CD audio production nationale et internationale	CVS	7 500,00
LOT 8 - Phonogrammes non musicaux (textes lus)	CVS	7 500,00

3° de m'autoriser à prendre toutes les décisions portant sur l'exécution et le règlement des marchés ;

4° de m'autoriser à prendre toute décision pour tout type d'avenant dans la limite des taux fixés à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

OBJET **Acquisition de documents pour le Réseau de Lecture publique (RLP) de la Ville de Saint-Denis**
Autorisation de signer les marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/3-006 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Sonia BARDINOT - 10ème adjointe ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

(11 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BEGUE Vincent, Nadia RAMASSAMY représentée par BEGUE Vincent, YENG-SENG Wanda, GANY Haroun, RAMSAMY Jean-Régis, ROBERT Didier, BABEF Corinne, LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela, ZANEGUY Alain)

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour l'achat de documents (livres, DVD, Blu-Ray, et CD audio) pour le Réseau de Lecture publique de la Ville de Saint-Denis destinés au prêt et à la consultation par le public de la Médiathèque François Mitterrand, des cinq bibliothèques des quartiers et des deux Médiabus du Réseau de la Ville de Saint-Denis, l'opération « Silence on lit » incluse.

ARTICLE 2

Prend acte de la procédure de passation, du mode de dévolution et des caractéristiques du marché :

- procédure : appel d'offres ouvert (articles R. 2113-1, R. 2124-2, R. 2162-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique) ;
- type de marché : accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec des montants maximums par lot (articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande publique) ;
- durée : de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020 pour la première période, renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction, pour une durée d'un (1) an, sans que la durée globale de l'accord-cadre n'excède 4 ans ;

- montant global : 498 000,00 € HT/an, soit 1 992 000,00 € HT sur 4 ans.

ARTICLE 3

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à signer les marchés avec les entreprises retenues lors de la séance du 15 juin 2020 de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Intitule du lot	Attributaire	Montant maximum annuel (en € HT)
LOT 1 - Littérature générale adulte	LIBRAIRIE AUTREMENT	120 000,00
LOT 2 - Littérature générale jeunesse	LIBRAIRIE GERARD	105 000,00
LOT 3 - Littérature fonds local (Editions Océan Indien, adulte/ jeunesse)	LIBRAIRIE GERARD	18 000,00
LOT 4 - Bandes dessinées (adulte/ jeunesse)	DES BULLES DANS L'OCEAN	90 000,00
LOT 5 - Littérature générale jeunesse : opération « Silence on lit »	LIBRAIRIE GERARD	60 000,00
LOT 6 - DVD/ Blu-Ray	SAS COLACO	90 000,00
LOT 7 - CD audio production nationale et internationale	CVS	7 500,00
LOT 8 - Phonogrammes non musicaux (textes lus)	CVS	7 500,00

ARTICLE 4

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de l'accord-cadre.

ARTICLE 5

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toute décision pour tout type d'avenant dans la limite des taux fixés à l'article R. 2194-8 du Code de la Commande publique, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

ARTICLE 6

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 JUIL 2020



LA MAIRE

Erica BAREIGTS

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DEPARTEMENT DE LA REUNION

A – DESIGNATION DE LA CONSULTATION

Direction concernée :

DGA-DEVELOPPEMENT HUMAIN
DIRECTION DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE

Objet de la consultation :

ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LE RESEAU DE LECTURE
PUBLIQUE

Date d'envoi de l'avis à la publication :

22 mai 2020

Organe de parution de l'avis :

JIR QUOTIDIEN BOAMP JOUE

Date limite de réception des offres :

05 juin 2020 à 15h00

B – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Date de la commission : 15/06/2020

Date de la convocation : 08/06/2020

Horaire de début :

Horaire de fin :

Membres à voix délibérative :

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent
Monsieur Gilbert ANNETTE	Président		
Monsieur NAILLET Philippe	Membre titulaire		
Monsieur CHOPINET Gérard	Membre titulaire		
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire		
Madame ISIDORE Marylise	Membre titulaire		
Madame ANILHA Fernande	Membre titulaire		
Madame VELOUPOULE MERLO Nalini	Membre suppléant		
Monsieur EUPHRASIE Didier	Membre suppléant		
Madame HUMBLLOT Nicole	Membre suppléant		
Monsieur LOWINSKY Jacques	Membre suppléant		
Monsieur VITRY Faouzi	Membre suppléant		

Membres à voix consultative :

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent
Monsieur	Comptable public		
Monsieur <i>Joseph GAD</i>	DDCCRF		

Accusé de réception en préfecture
074 239740416 20200718 203006 DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Les candidats suivants ont répondu aux lots respectivement :

Lot n° 1 : Littérature générale adulte

- La LIBRAIRIE AUTREMENT
- La LIBRAIRIE GERARD

Lot n° 2 : Littérature générale jeunesse

- La LIBRAIRIE AUTREMENT
- La LIBRAIRIE GERARD

Lot n° 3 : Littérature fonds local (Editions de l'Océan Indien, adulte/jeunesse)

- La LIBRAIRIE AUTREMENT
- La LIBRAIRIE DES BULLES DANS L'OCEAN
- La LIBRAIRIE GERARD

Lot n° 4 : La bande-dessinée (adulte/jeunesse)

- La LIBRAIRIE BEDELAND
- La LIBRAIRIE AUTREMENT
- La LIBRAIRIE DES BULLES DANS L'OCEAN
- La LIBRAIRIE GERARD

Lot n° 5 : Littérature générale jeunesse : opération « Silence on lit »

- La LIBRAIRIE AUTREMENT
- La LIBRAIRIE GERARD

Lot n° 6 : DVD / Blu-Ray

- CVS
- SAS COLACO
- RDM VIDEO
- ADAV ASSOC

Lot n° 7 : CD audio production nationale et internationale

- CVS
- RDM VIDEO

Lot n° 8 : Phonogrammes non musicaux (textes lus)

- CVS
- RDM VIDEO
- La LIBRAIRIE AUTREMENT

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

C-CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

- La valeur technique : 70%
- Le taux de remise consenti **sur le prix de vente HT Réunion** : 30 %

✚ Pour les lots 1 à 5

Critère n°1 - Valeur technique de l'offre

Ce critère est noté sur 10 points, affecté d'un coefficient de pondération de 70%. Le

mémoire technique devra comprendre :

1) L'offre matérielle (4 points) :

Sera pris en compte la qualité du choix sur place notamment sur la diversité et la fraîcheur des fonds thématiques, le pluralisme des collections par le nombre d'éditeurs référencés, la part accordée aux nouveautés éditoriales dans tous les domaines du savoir.

Les autres supports qui peuvent aider pour les commandes : catalogue en ligne, newsletter, site web...

2) Les moyens humains et la méthode de gestion des commandes (4 points) :

La désignation du ou des référents chargé(s) de la réception et du suivi des commandes de la Ville, de l'édition en fin de marché d'un état analytique des commandes passées, avec nom-prénom, liste de ses expériences et qualifications (CV) ainsi que la liste de ses missions.

La méthode de gestion des commandes, de la réception de la demande de pro forma à la validation de la commande (bon de commande) : délai, moyens logistiques, etc.

3) Les moyens logistiques et informations pratiques (1 point) :

Sera pris en compte notamment les informations sur la procédure mise en place pour le respect des délais de livraison : la procédure selon le mode d'acheminement, l'organisation de la livraison, les moyens humains, les horaires, la périodicité, etc.

4) Les éléments de la facture pro forma (ou devis) type proposée à partir des simulations de commandes (1 point) :

Sera pris en compte la bonne lisibilité de la facture pro-forma en incluant à minima les éléments listés dans le cahier des charges.

En cas d'absence de mémoire technique, l'offre du candidat est écartée de l'analyse : son dossier étant incomplet, sa proposition est considérée comme irrégulière.

Modalité d'attribution de la note : les renseignements attendus au niveau du dossier technique seront notés suivant les appréciations et le barème ci-après (chaque sous-critère est noté indépendamment) :

- Très insuffisant : 0 point
- Insuffisant : 25 % de la note maximale
- Moyen : 50 % de la note maximale
- Satisfaisant : 75 % de la note maximale
- Très satisfaisant : de 76% à 100% de la note maximale

Les notes seront arrondies au centième.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Critère n°2 - Le taux de remise accordé

Ce critère est noté sur 10 points, affecté d'un coefficient de pondération de 30 %.

Il est évalué sur la base du taux de remise consenti sur le prix de vente HT Réunion inscrit dans l'annexe financière.

10 (dix) points seront attribués au candidat proposant le taux de remise le plus intéressant. Les notes des offres acceptables seront formulées comme suit :

$$\text{Note du prix} = 10 \times \frac{(100\% - \text{taux de remise le plus intéressant})}{(100\% - \text{taux de remise du candidat})}$$

Tout candidat proposant une remise de plus de 9 %, contrairement à ce qui est autorisé dans l'article 4 de la loi du 18 juin 2003 relative au droit de prêt en bibliothèque, verra son offre entière écartée.

✚ Pour les lots 6 à 8

Critère n°1 – Valeur technique de l'offre

Ce critère est noté sur 10 points, affecté d'un coefficient de pondération de 70 %.

Le mémoire technique devra comprendre :

1) Les moyens humains et la méthode de gestion des commandes (4 points) :

La désignation du ou des référent(s) chargé(s) de la réception et du suivi des commandes de la ville et de l'édition en fin de marché d'un état analytique des commandes passées, avec nom et prénom, liste des expériences et qualifications (CV) ainsi que la liste de ses missions.

La méthode de gestion des commandes, de la réception de la demande de pro-forma à la validation de la commande (bon de commande) : délai, moyens logistiques, etc.

2) Les moyens logistiques et informations pratiques (5 points) :

Moyens logistiques pour répondre aux commandes : catalogue en ligne, site web, promotion des articles par des contenus multimédia, etc.

Informations sur la procédure mise en place pour le respect des délais de livraison : procédure selon le mode d'acheminement, l'organisation de la livraison, les moyens humains, les horaires, la périodicité, etc.

La procédure d'achat des films concernés énumérés dans la liste de simulation de commande pour la diffusion publique non commerciale **pour le lot 6 uniquement.**

Information quant à la formation des prix.

3) Les éléments de la facture pro-forma (ou devis) type proposée à partir des simulations de commandes (1 point) :

Sera pris en compte la bonne lisibilité de la facture pro-forma en incluant à minima les éléments listés dans le cahier des charges.

Critère n°2 – Le taux de remise accordé

Modalité d'attribution de la note : 10 points seront attribués à l'offre la moins disante parmi les offres recevables indiquées (sous réserve qu'elle ne soit pas considérée comme anormalement basse). Ce critère est affecté d'un coefficient de pondération de 30%. Il est évalué sur la base du montant de la facture pro-forma.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Les notes des offres acceptables seront formulées comme suit :

$$\text{Note du prix} = 10 \times \frac{(100\% - \text{taux de remise le plus intéressant})}{(100\% - \text{taux de remise du candidat})}$$

Les notes seront arrondies au centième.

Il est établi un classement des offres sur la base des critères de jugement fixés ci-dessus. Le marché est attribué au candidat classé en 1ère position.

La note finale attribuée sera :

$$\text{Note finale} = (\text{Note du prix} \times 0.30) + (\text{Note valeur technique} \times 0.70)$$

En cas d'égalité entre les candidats, c'est la valeur technique qui départagera les offres pour les lots 1 à 5 et le taux de remise pour les lots 6, 7 et 8.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

D – DECISION DE LA COMMISSION

- a) Sur la base des critères fixés dans le règlement de consultation et du rapport d'analyse présenté par le service, la Commission d'Appel d'offre décide du classement suivant des offres :

LOT N° 1 : LITTERATURE GENERALE ADULTE

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par les candidats :

N° d'ordre	Entreprise	Taux de remise accordée	Note pondérée « taux de remise »	Note pondérée « valeur technique »	Note finale
6	LIBRAIRIE AUTREMENT	9%	3,00	7,00	10,00
8	LIBRAIRIE GERARD	9%	3,00	5,95	8,95

Le classement des offres, repris du rapport d'analyse des offres, est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1 ^{er}	LIBRAIRIE AUTREMENT
2 nd	LIBRAIRIE GERARD

LOT N° 2 : LITTERATURE GENERALE JEUNESSE

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par les candidats :

N° d'ordre	Entreprise	Taux de remise accordée	Note pondérée « taux de remise »	Note pondérée « valeur technique »	Note finale
6	LIBRAIRIE AUTREMENT	9%	3,00	6,30	9,30
8	LIBRAIRIE GERARD	9%	3,00	6,65	9,65

Le classement des offres, repris du rapport d'analyse des offres, est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1 ^{er}	LIBRAIRIE GERARD
2 nd	LIBRAIRIE AUTREMENT

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

**LOT N° 3: LITTERATURE FONDS LOCAL
(EDITIONS OCEAN INDIEN, ADULTE / JEUNESSE)**

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par les candidats :

N° d'ordre	Entreprise	Taux de remise accordée	Note pondérée « taux de remise »	Note pondérée « valeur technique »	Note finale
6	LIBRAIRIE AUTREMENT	9%	3,00	6,30	9,30
7	DES BULLES DANS L'OCEAN	9%	3,00	4,03	7,03
8	LIBRAIRIE GERARD	9%	3,00	6,65	9,65

Le classement des offres, repris du rapport d'analyse des offres, est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1 ^{er}	LIBRAIRIE GERARD
2 nd	LIBRAIRIE AUTREMENT
3 ^{ème}	DES BULLES DANS L'OCEAN

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

LOT N° 4 : BANDES-DESSINEES (ADULTE / JEUNESSE)

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par le candidat :

N° d'ordre	Entreprise	Taux de remise accordée	Note pondérée « taux de remise »	Note pondérée « valeur technique »	Note finale
2	BEDELAND	9%	3,00	4,20	7,20
6	LIBRAIRIE AUTREMENT	9%	3,00	5,60	8,60
7	DES BULLES DANS L'OCEAN	9%	3,00	6,83	9,83
8	LIBRAIRIE GERARD	9%	3,00	5,25	8,25

Le classement des offres, repris du rapport d'analyse des offres, est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1 ^{er}	DES BULLES DANS L'OCEAN
2 nd	LIBRAIRIE AUTREMENT
3 ^{ème}	LIBRAIRIE GERARD
4 ^{ème}	BEDELAND

LOT N° 5 : LITTERATURE GENERALE JEUNESSE : OPERATION « SILENCE ON LIT »

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par les candidats :

N° d'ordre	Entreprise	Taux de remise accordée	Note pondérée « taux de remise »	Note pondérée « valeur technique »	Note finale
6	LIBRAIRIE AUTREMENT	9%	3,00	6,30	9,30
8	LIBRAIRIE GERARD	9%	3,00	6,65	9,65

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Le classement des offres, repris du rapport d'analyse des offres, est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1 ^{er}	LIBRAIRIE GERARD
2 nd	LIBRAIRIE AUTREMENT

LOT N° 6 : DVD/BLU-RAY

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par le candidat :

N° d'ordre	Entreprise	Taux de remise accordée	Note pondérée « taux de remise »	Note pondérée « valeur technique »	Note finale
1	CVS SARL	24%	2,60	6,83	9,43
3	SAS COLACO	34%	3,00	6,83	9,83
4	RDM VIDEO	34%	3,00	5,78	8,78
5	ADAV ASSOC	33%	2,96	5,60	8,56

Le classement des offres, repris du rapport d'analyse des offres, est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1 ^{er}	SAS COLACO
2 nd	CVS SARL
3 ^{ème}	RDM VIDEO
4 ^{ème}	ADAV ASSOC

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

LOT N° 7 : CD AUDIO PRODUCTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par les candidats :

N° d'ordre	Entreprise	Taux de remise accordée	Note pondérée « taux de remise »	Note pondérée « valeur technique »	Note finale
1	CVS SARL	24%	2,96	5,78	8,74
4	RDM VIDEO	25%	3,00	5,08	8,08

Le classement des offres, repris du rapport d'analyse des offres, est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1 ^{er}	CVS SARL
2 nd	RDM VIDEO

LOT N° 8 : PHONOGRAMMES NON MUSICAUX (TEXTES LUS)

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par les candidats :

N° d'ordre	Entreprise	Taux de remise accordée	Note pondérée « taux de remise »	Note pondérée « valeur technique »	Note finale
1	CVS SARL	24%	2,96	5,60	8,56
4	RDM VIDEO	25%	3,00	4,90	7,90
6	LIBRAIRIE AUTREMENT	9%	2,47	4,38	6,85

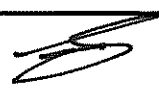
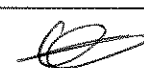

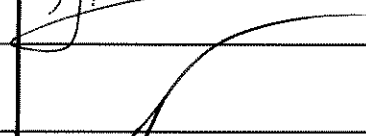
Le classement des offres, repris du rapport d'analyse des offres, est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1 ^{er}	CVS SARL
2 nd	RDM VIDEO
3 ^{ème}	LIBRAIRIE AUTREMENT

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-202006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

b) d'attribuer les marchés aux soumissionnaires suivants, sous réserves des dispositions de l'article R2144-7 du CCP :

LOTS	Candidats	Taux de remise accordée
1	LIBRAIRIE AUTREMENT	9%
2	LIBRAIRIE GERARD	9%
3	LIBRAIRIE GERARD	9%
4	DES BULLES DANS L'OCEAN	9%
5	LIBRAIRIE GERARD	9%
6	SAS COLACO	34%
7	CVS SARL	24%
8	CVS SARL	24%

Nom – Prénoms	Qualité	Signature
Monsieur Gilbert ANNETTE	Président	
Monsieur NAILLET Philippe	Membre titulaire	
Monsieur CHOPINET Gérard	Membre titulaire	
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire	
Madame ISIDORE Marylise	Membre titulaire	
Madame ANILHA Fernande	Membre titulaire	
Madame VELOUPOULE MERLO Nalini	Membre suppléant	
Monsieur EUPHRASIE Didier	Membre suppléant	
Madame HUMBLOT Nicole	Membre suppléant	
Monsieur LOWINSKY Jacques	Membre suppléant	
Monsieur VITRY Faouzi	Membre suppléant	

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20200718-203006-DE
 Date de télétransmission : 24/07/2020
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Membres à voix consultative :

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué
Monsieur	Comptable public		
Monsieur <i>Joseph GUAD</i>	DDCCRF	<i>[Signature]</i>	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203006-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020